

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable chef de l'opposition m'a demandé d'expliquer les changements ministériels qui ont eu lieu depuis la dernière session. Le seul changement qui a eu lieu, est celui-ci. L'honorable M. Macpherson, qui était président du Sénat et membre du gouvernement, a résigné sa charge de président et m'a remplacé au ministère de l'intérieur, et j'ai assumé les fonctions de président du conseil. Il y a eu, sous ce rapport, changement dans l'administration du ministère de l'intérieur ; le département des sauvages, au lieu d'être sous la charge du ministre, est aujourd'hui sous ma surveillance, comme président du conseil. La division de la police à cheval, qui fait partie du département des sauvages, fait aussi partie du département du président du conseil, en vertu de la loi. L'honorable M. Macpherson est aujourd'hui ministre de l'intérieur et je suis président du conseil et surintendant général des affaires des sauvages.

M. BLAKE : Je suis très heureux que l'honorable monsieur ait jugé à propos d'abandonner la fonction, si lourde lorsqu'elle est bien remplie, de ministre de l'intérieur. Ceux d'entre nous qui ont passé quelques années en parlement doivent être convaincus, comme moi, que la charge de premier ministre est assez absorbante par elle-même pour qu'il ne soit pas besoin d'y ajouter les obligations onéreuses qui découlent de la direction de certains départements, la conséquence inévitable de la surcharge dans ce cas étant que le titulaire doit nécessairement négliger l'une ou l'autre de ses fonctions.

J'espère que dans la sphère comparativement restreinte où il a maintenant à déployer son activité, comme chef du département des affaires des sauvages, l'honorable monsieur trouvera moyen de mieux conduire, au point de vue de l'économie, du moins, ce département. Tout le monde sait la façon dont les dépenses de ce département se sont accrues depuis quelques années, et j'entrevois avec quelque espoir l'inauguration d'une ère d'économie à présent que l'honorable monsieur ne sera plus distrait par le contrôle nominal, sinon effectif, du ministère de l'intérieur.

Tout en exprimant ainsi mon approbation quant à l'action si sage prise par l'honorable monsieur à cet égard, il est cependant de mon devoir de renouveler ici la recommandation que j'ai déjà faite une fois ou deux à l'occasion des changements ministériels qui ont eu lieu sous l'administration actuelle. Le fonctionnement du ministère de l'intérieur est très important au point de vue des recettes du trésor, et exige une administration détaillée, qui devrait être contrôlée de très près par la Chambre des Communes, au moyen de la présence du ministre même dans cette Chambre. C'est un service qui, par suite de la façon particulière dont l'honorable monsieur a interprété et appliqué les statuts sur ce point, ne nous laisse guère d'autre privilège que celui d'obtenir des renseignements et d'exprimer notre opinion ; mais il importe que ceci puisse se faire par l'entremise directe du ministre, ayant son siège dans la Chambre. Pour ces raisons, il semble regrettable que la direction de ce département ait été transférée de cette Chambre au Sénat.

L'honorable monsieur a dit que c'était là le seul changement ministériel qui eût été fait. Je présume d'après cela qu'il considère—et je n'ai pas l'intention de critiquer sa manière de voir à cet égard—qu'il n'y a pas lieu pour lui, en réponse à une interpellation relative aux changements ministériels, de donner d'explications quant au cumul anormal de fonctions opéré depuis la dernière session par son collègue de gauche. Je suppose qu'il nous faudra procéder d'autre manière pour obtenir les renseignements que la Chambre et le public ont droit d'avoir à ce sujet.

Sir JOHN A. MACDONALD : Pour ce qui est du département des affaires des sauvages, tout ce que j'ai à dire c'est

que je consacrerai à l'administration de ce département la même sollicitude que par le passé. Les membres de cette Chambre savent très bien, pour peu qu'ils aient prêté attention aux remarques que j'ai faites et aux explications privées que j'ai données en maintes occasions, que les frais d'administration du département des sauvages sont nécessairement très considérables.

Les sauvages se sont trouvés à la charge du trésor, dans une condition d'absolu dénuement. Nous ne pouvions pas les laisser périr de faim. Je suis heureux de dire qu'au contraire, suivant le langage de Son Excellence, les rapports relatifs à leur condition présente sont très favorables. Les sauvages se sont fixés sur leurs réserves, et s'ils n'y ont pas déployé l'activité qu'on aurait pu attendre d'hommes civilisés, ils ont fait encore des progrès rapides dans la tâche de subvenir à leur propre subsistance, ce qui fait prévoir une réduction importante dans les dépenses annuelles qu'entraîne ce service.

Quant au ministère de l'intérieur, je dois dire à ce propos que je partage entièrement l'opinion de l'honorable monsieur ; je crois, avec lui, que les devoirs du premier ministre s'étendant à tous les départements, sont si multiples que le chef du cabinet doit autant que possible être exempt de charges trop lourdes dans son propre département. En 1878, lorsque je pris les deux charges de premier ministre et de ministre de l'intérieur, la raison qui me déterminait fut que le Nord-Ouest allait être le théâtre de travaux considérables et qu'il fallait adopter quelque mode spécial d'y attirer l'immigration, d'en assurer la colonisation et le développement. Ceci impliquait tout un système et toute une politique dont la responsabilité première devait incomber au premier ministre ; c'est pour ce motif que j'acceptai les deux charges.

Par la suite, lorsque mes devoirs, relativement au Nord-Ouest, prirent une nature plus administrative et départementale, j'obtins l'aide habile du président du Sénat, qui, avec un désintéressement parfait, m'allégera d'une partie du travail excessif que j'avais à remplir, et qui, avec sa pénétration ordinaire, s'est mis parfaitement au fait de ce qui concerne le Nord-Ouest et le département. Il est vrai qu'il serait à souhaiter que le chef de ce département fût membre de cette Chambre ; mais nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire, attendu que tous nos collègues sont déjà très occupés par la conduite de leurs départements. Etant moi-même initié dans une bonne mesure à la politique du Nord-Ouest, étant même très au fait de cette politique, je serai prêt, comme premier ministre, à répondre aux interpellations des membres de la Chambre sur tout ce qui se rapporte au département de l'intérieur, et j'espère avoir chaque fois qu'il y aura lieu, je ne dis pas l'approbation, mais du moins l'appui de l'honorable chef de l'opposition.

Relativement au fait que l'honorable ministre des chemins de fer remplit présentement les fonctions de haut commissaire, je n'ai pas lieu de m'occuper de ce fait en ce moment. Ce n'est pas là un changement ministériel. Mon devoir, comme le sien, est d'attendre pour en parler que la question soit soulevée en Chambre de la manière voulue, si toutefois on la soulève.

M. CASGRAIN : Je me proposais de féliciter mon honorable ami de nous avoir réunis à bonne heure pour nous permettre de nous disperser vers Pâques, mais si nous menons les affaires de ce train, je serai forcé de retirer mon compliment. Il y a plusieurs sujets sur lesquels l'attention du gouvernement pourrait se porter dès à présent, par exemple les élections de Bothwell et de Mégantic ; ou bien encore le cabinet pourrait reporter sur d'autres provinces la sollicitude qu'il témoigna durant la dernière session à la province d'Ontario en consacrant six semaines de son temps aux élections de cette province. Il y a, de fait, beaucoup d'autres matières que nous pourrions traiter. Prenez, par